

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
- 23 JANVIER 2024 -

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	27
Présents	20
Absents	07
Votants	20 + 5 pouvoirs

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois du mois de janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LOIRON-RUILLÉ dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de LOIRON-RUILLÉ, au 13 rue du Docteur Ramé (LOIRON), sous la présidence de Monsieur Bernard BOURGEOIS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 JANVIER 2024

Présents : M. Bernard BOURGEOIS, M. Gérard JALLU, Mme Isabelle GROSEIL, ~~M. Christian GRIVEAU, Mme Sylvie BLOT, M. Louis GUEROT, Mme Florence MARTINAT,~~ M. André MAUDET, M. Jean-Luc CHAPLET, M. Michel LABBÉ, Mme Annette PIVERT, M. Christian CORRAIE, ~~M. Martial CHAINEAU,~~ M. Michel PLANCHENAU, M. Jean-Claude HIVERT, Mme Sandrine GLET, Mme Frédérique GOURDIN, ~~Mme Laëtitia BARROCHE,~~ Mme Laëtitia PICHON, M. Olivier ROUSSEAU, Mme Chrystèle FOUCHER, Mme Christina BEAUGEARD, Mme Aurélie HARDY, M. Anthony BRUNEL, ~~Mme Tiphaine ROCHER-LEVEQUE,~~ ~~Mme Pauline MESRE,~~ M. Gaëtan BEUNARD.

Absents : M. Christian GRIVEAU, Mme Sylvie BLOT, Mme Florence MARTINAT, M. Martial CHAINEAU, Mme Laëtitia BARROCHE, Mme Tiphaine ROCHER-LEVEQUE, Mme Pauline MESRE.

Délégations : M. Christian GRIVEAU avait délégué ses pouvoirs à M. Michel PLANCHENAU, Mme Sylvie BLOT avait délégué ses pouvoirs à M. Bernard BOURGEOIS, Mme Florence MARTINAT avait délégué ses pouvoirs à M. Jean-Luc CHAPLET, Mme Laëtitia BARROCHE avait délégué ses pouvoirs à Mme Aurélie HARDY, M. Martial CHAINEAU avait délégué ses pouvoirs à M. Michel LABBÉ.

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Aurélie HARDY est élue, à l'unanimité, secrétaire de séance.

N ° Délibération	Date d'examen	Objet	Décision
D/2024/001	23/01/2024	Ouverture de crédits 2023 n° 1 - Dépenses d'investissement - Budget principal	Approuvée
D/2024/002	23/01/2024	Vote de subventions : Ecoles primaires publiques (Jean Moulin et Robert Tatin) dans le cadre des jeux olympiques et Amicale des sapeurs-pompiers de Port-Brillet	Approuvée
D/2024/003	23/01/2024	Subvention exceptionnelle : Ecole St Joseph (Périscolaire)	Approuvée
D/2024/004	23/01/2024	Projet d'aménagement du site de la Guertière - Approbation des études d'avant-projet	Approuvée
D/2024/005	23/01/2024	Aménagement du site de la Guertière - Validation du projet et du plan de financement	Approuvée

D/2024/006	23/01/2024	Mise en place du projet « Développement passerelle Enfance/Petite Enfance » au sein de la commune	Approuvée
D/2024/007	23/01/2024	Signature d'une convention cadre portant mise à disposition d'accompagnant d'élève en situation de handicap entre le lycée Le Mans Sud et la Commune	Approuvée
D/2024/008	23/01/2024	Adressage communal - Création de nom de voies et numérotation - Délibération complémentaire	Approuvée
D/2024/009	23/01/2024	Projet d'éclairage public - Parking Place de la Chapelle Chantepie (rue de la Grenouillère) - (Loiron)	Approuvée
D/2024/010	23/01/2024	Modalités de concertation préalable à l'élaboration des zones d'accélération des énergies renouvelables	Approuvée
D/2024/011	23/01/2024	Rapport annuel 2022 de l'activité de Laval Agglomération	Approuvée

AFFICHÉ LE : 29/01/2024

FAIT A LOIRON-RUILLÉ,
LE MAIRE
BERNARD BOURGÉAIS

